P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DE LANGRES

VERSION en date du 21 septembre 2020

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES
215 av. du 21ème Régiment d'Infanterie - BP 20042 - 52205 LANGRES 03 25 84 10 00 www.pays-langres.fr

SOMMAIRE

1 LE FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES 4

1.1 LE PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024 4
1.2 LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ET LES MEMBRES CONSTITUTIFS 4
1.3 LES COMPÉTENCES 5
1.4 LA GOUVERNANCE 5
1.5 LES ORGANES INTERNES 6
1.6 L'ÉQUIPE TECHNIQUE 7

2 LE BUDGET ET LES PARTENAIRES FINANCIERS 8

2.1 LE BUDGET 2019 DU PETR DU PAYS DE LANGRES 8
2.2 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE 9
2.3 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT 9
2.4 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST 10
2.5 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-MARNE 10
2.6 LE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE HAUTE-MARNE 10

3 LES ACTIONS 2019 DU PETR DU PAYS DE LANGRES 11

3.1 TRAVAILLER À UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT 11
3.2 RENFORCER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE 17
3.2.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE 17
3.2.2 MISE EN TOURISME DES SITES : RÉAMENAGEMENT DE LA TUFIERE DE ROLAMPONT 18
3.2.1 MISE EN TOURISME DES SITES : SOURCE DE LA MEUSE ET POINT TRIPLE 18
3.2.2 PROJET DE CITÉ DE LA VANNERIE À FAYL-BILLOT 19
3.2.3 ÉQUIPEMENT ET GESTION DES LACS 19
3.2.4 MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE SUR L'A5 et l'A31 22
3.2.5 CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE 23
3.3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 24
3.3.1 AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS 24
3.3.2 MODIFICATION DE LA SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES 24
3.3.3 PLATEFORME RH POUR LES ENTREPRISES DU PAYS DE LANGRES EN PARTENARIAT AVEC ACTISUD 52 25
3.3.4 CIRCUITS COURTS 26
3.3.5 MARQUE TERRITORIALE « MADE IN PAYS DE LANGRES » 27
3.3.6 CADRE D'INTERVENTION 27
3.3.7 ORGANISATION ET ANIMATION DE LA CELLULE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES 28
3.4 MAINTENIR ET DYNAMISER LES SERVICES À LA POPULATION 30
3.4.1 ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) 30
3.4.2 ANIMATION DU RESEAU DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC 31
3.5 FAVORISER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE 31

4 LES BIENS DU PETR DU PAYS DE LANGRES 32

5 LES AUTRES MISSIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES 33

5.1 UN ROLE DE PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LES COMMUNES 33
5.2 UN ROLE DE COLLECTEUR DE LA TAXE DE SÉJOUR POUR LE COMPTE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES 33
5.3 UN ROLE DE PORTEUR D'OPERATION MUTUALISEE A L'ECHELLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES 34
5.4 UN ROLE D'ÉMERGENCE DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT 34
5.5 UN SOUTIEN FINANCIER À L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES 34
5.6 UN SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS LOCALES PORTEUSES D'IDENTITÉ 35

6 COMMUNICATION 36

6.1 CRÉATION DU SITE INTERNET 36
6.2 ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2019 36
6.3 CRÉATION D'UN JEU DEDIÉ AU PAYS DE LANGRES – ÉDITION BORDIER 37

L'ÉDITO DU PRESIDENT

Une dynamique collective au service du territoire

Je tiens à remercier Dominique THIEBAUD pour son investissement et pour l'action menée sous sa présidence en faveur du territoire du Pays de Langres.
En tant que nouveau président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) du Pays de Langres, je souhaite instaurer une dynamique collective portée par les trois Communautés de communes qui le composent, partagée avec la ville de Langres et l'ensemble des bourgs-centres de notre territoire.
J'ai proposé une gouvernance resserrée avec deux vice-présidents, complétée par des référents techniques (*cf. page suivante*).
La société civile est également étroitement associée aux prises de décision, ainsi le président du Conseil de Développement Territorial participera au Bureau du PETR, en qualité de membre avec voix consultative.
Les conditions sont réunies pour porter collectivement une stratégie de territoire, dont nous pourrons définir les grands axes, lors d'un séminaire de réflexion.
Il est urgent de prendre le temps de poser les orientations d'une politique d'attractivité du territoire, qui ne sera pas dictée par l'immédiateté ou par la comptabilité budgétaire, mais bien par une volonté affirmée.
Aucun sujet ne doit être éludé. Nous avons saisi le Conseil de Développement Territorial sur l'avenir de l'offre de santé sur le territoire. Nous saurons prendre nos responsabilités le moment venu.
Rassemblons nos énergies, partageons la stratégie, et nous ferons ensemble le choix des moyens que nous mettrons en œuvre au service du développement de notre territoire que nous aimons tant !

Eric DARBOT
Président du PETR du Pays de Langres

1 LE FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES

1.1 LE PROJET DE TERRITOIRE 2014-2024

Sur le Pays de Langres, le Projet de territoire sur la période 2014-2024 a été défini, avec comme ambition générale ➔

2014-2024
OSONS LE
PAYS DE LANGRES
Innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie

Les élus du Pays de Langres se sont interrogés sur le chemin qu'ils souhaitaient prendre collectivement et ont défini la stratégie du Projet de territoire 2014-2024, qui se décline en quatre orientations stratégiques et dix objectifs généraux.

	1. OSONS NOS ATOUTS LOCAUX	2. MISONS SUR L'EQUILIBRE ET LA PROXIMITE DE NOS POLES DE VIE	3. OUVRONS LE PAYS DE LANGRES SUR L'EXTERIEUR	4. FAVORISONS LA COOPERATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES
4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES				
10 OBJECTIFS	Objectif 1 : renforcer l'activité touristique Objectif 2 : favoriser le développement économique	Objectif 1 : renforcer le maillage en services par bassin de vie Objectif 2 : rationnaliser l'offre de transports en fonction des besoins du territoire Objectif 3 : offrir un logement à tous les âges de la vie Objectif 4 : développer et dynamiser le tissu associatif (secteurs culturel, sportif, services)	Objectif 1 : prospecter et accueillir des actifs et des touristes Objectif 2 : développer un territoire numérique	Objectif 1 : favoriser le travailler ensemble Objectif 2 : assurer le suivi-évaluation du Projet de territoire

1.2 LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ET LES MEMBRES CONSTITUTIFS

Le PETR du Pays de Langres compte trois Communautés de Communes :

- Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais,
- Grand Langres,
- Savoir-Faire,

P.E.T.R. DU PAYS DE LANGRES

Périmètre du PETR du Pays de Langres

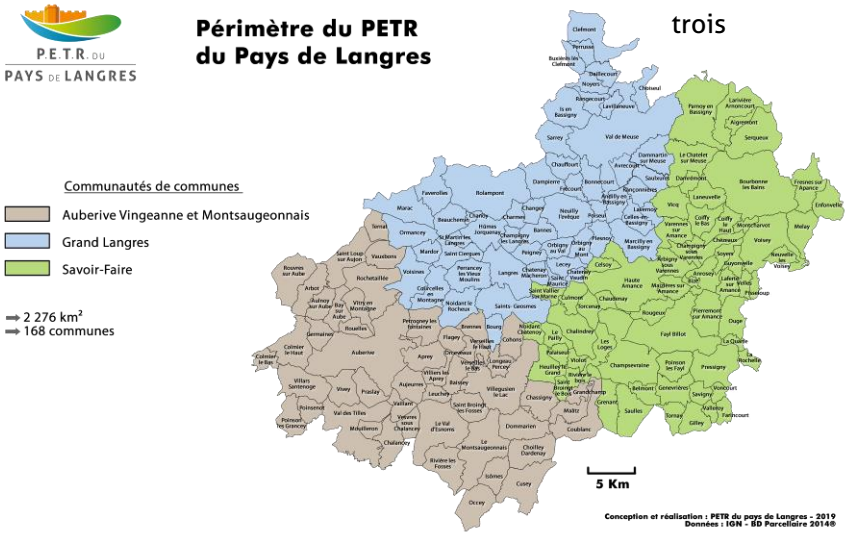

1.3 LES COMPÉTENCES

Les compétences du PETR du Pays de Langres en quelques mots clés sont :

Socle général

- Elaboration et mise en œuvre du Projet de territoire 2014-2024.
- Recherche et mise en œuvre de dispositifs de contractualisation.
- Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Tourisme

- Définition et mise en œuvre de son schéma de développement touristique.
- Développement et gestion coordonnés de zones touristiques : les quatre lacs, les sources de l'Aube et de la Marne, le balisage des chemins de randonnées, les ports du Canal…

Économie

- Aménagement coordonné de quatre zones d'activités : Langres Nord, Langres Sud, Chalindrey Grand Est, ZAI du Breuil (Val de Meuse).
- Développement de projets économiques d'intérêt inter-communautaire.
- Prospection de projets d'implantation.

1.4 LA GOUVERNANCE

Le Comité Syndical = l'instance de décision

Le PETR du Pays de Langres est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus par les Communautés de Communes membres. Chaque Communauté de Communes dispose d'un délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 habitants (population DGF) (délibération du 12 décembre 2016). Il est ainsi réparti les sièges au sein du Comité Syndical du Pôle (délibération du 12 décembre 2016) :

	Nombres de titulaires	Nombre de suppléants
Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais (CCAVM)	*4*	*4*
Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL)	*11*	*11*
Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF)	*9*	*9*
TOTAL	***24***	***24***

Le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres s'est réuni **six fois** au cours de l'année 2019.

Le Comité Syndical du PETR s'appuie sur un Bureau = l'instance de pilotage

Du Comité Syndical du 27 novembre 2017 à celui du 30 juillet 2020, Dominique THIEBAUD a été Président du PETR du Pays de Langres. Quatre Vice-Présidents l'entourent pour mener à bien les projets portés par le PETR du Pays de Langres :

- Vice-Président Culture : Pierre GARIOT (CCGL),
- Vice-Président Tourisme : François GIROD (CCSF),
- Vice-Président Santé : Francis GROSJEAN (CCGL),
- Vice-Président Communication : William JOFFRAIN (CCSF).

Le Bureau est constitué de plus des Présidents ou représentants de Communautés de Communes : Marie-José RUEL (CCGL), Eric DARBOT (CCSF), Patrick BERTHELON et Jean-Michel RABIET (CCAVM), ainsi que des Maires des villes et bourgs centres : Sophie DELONG (Langres), Dominique RICHARD-BRICE (Bourbonne Les Bains), Romary DIDIER (Val de Meuse), Jean-Pierre GARNIER (Chalindrey), Sylvain DELLA-CASA (Le Montsaugeonnais), Sylvain PETIT (Fayl-Billot).

En 2019, le Comité Syndical a confié au Bureau certaines délégations (ressources humaines, marchés, subventions). Ainsi ce sont **sept réunions** de Bureau qui se sont tenues.

... et sur une commission par thème = les instances de réflexion

- Commission Tourisme
- Commission Culture
- Commission Communication
- Commission SCoT
- Commission Economie
- Comité technique Santé

1.5 LES ORGANES INTERNES

La Conférence des Maires

La Conférence des maires 2019 s'est tenue le lundi 13 mai, sous un format nouveau :

- **un « Bus tour »** : pour découvrir l'état d'avancement des projets sur le terrain,
  - ▸ Langres Sud : une nouvelle activité portée par Jean-Claude PLA - Vingeanne Transports,
  - ▸ Fayl-Billot : la Cité de la vannerie par William JOFFRAIN,
  - ▸ Liez : l'aménagement touristique du site par François GIROD.

- lors de la Conférence, **la parole donnée aux maires** : pour évoquer les projets portées par le PETR du Pays de Langres, des interventions courtes, franches et volontaristes des maires et/ou Présidents de Communautés de communes, ainsi que des Parlementaires et du Conseil Départemental de Haute-Marne.

Nous remercions l'ensemble des intervenants qui ont joué le jeu.

Le Conseil de Développement Territorial (CDT)

Le CDT représente la société civile. Actuellement, le CDT est composé de près de 80 membres qui sont répartis en **quatre collèges** :

- les associations,
- les chambres consulaires, les syndicats, les acteurs publics et parapublics,
- les personnes ressources nommées par les Communautés de Communes,
- des citoyens habitant le territoire qui souhaitent s'investir dans le développement local.

Le Président du CDT est Yves DOUCEY.

Le CDT répond notamment aux saisines que propose le Président du PETR du Pays de Langres. En 2019, le PETR du Pays de Langres a saisi le CDT sur ce sujet : co-pilotage du projet d'élaboration d'un Jeu de société dédié au Pays de Langres.
Le CDT s'est auto-saisit de deux sujets : Langres-Dijon et la création d'un fonds interassociatif.

1.6 L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Les mouvements de personnel en 2019

Sur le poste de régisseur et appui juridique, c'est Baptiste BOURRIER qui a été recruté le 1er mars 2019 suite au départ volontaire de Gabrielle DESPREZ.

Un nouveau poste de chargé de mission Innovation économique a été créé ; c'est Jean-François POLETTE qui l'occupe depuis le 11 février 2019.

Suite à l'accord de financement de la DRAAF Grand Est sur le Projet alimentaire territorial, un poste de chargée de projet a été créé : il est occupé par Vanessa CHANCA depuis le 2 décembre 2020.

L'équipe a accueilli trois stagiaires en 2019 :
- Céline Voisin du Lycée de Fayl-Billot (stage jardinier-paysagiste),
- Caroline Rallet du Lycée de Chaumont (stage Maisons de services aux publics),
- Elinam Justine KOIUMONDJI de l'Université de Dijon (stage Tiers lieux).

L'organigramme de la structure en 2019

Direction

Sophie SIDIBÉ

Fonctions « Support »

Assistante de gestion - Régisseur : Karine HURSON
Assistant juridique : Baptiste BOURRIER (0,5ETP)
RH – *cadre mutualisation service de la CC Grand Langres* : Julie HUTINET
Finances – *cadre mutualisation service de la CC Grand Langres* : Anne-Claude WARNET / Service FACTurier avec la Trésorerie publique
Surveillance de baignade – cadre mutualisation Piscine Aqualangres : Cyril CARCANO
Communication : Sophie SIDIBÉ / prestataire IPPAC

Stratégie territoriale

Chargée de mission LEADER : Aline RAILLARD

Chargé de mission SCoT : Emmanuel PROBERT

Coordonnateur Contrat Local de Santé (0,5ETP) : Nadège SAVARD

Economie

Chargé de mission Innovation Economique : Jean-François POLETTE

Animatrice Plateforme RH des entreprises : Noémie DONGOIS

Chargée de projet Alimentaire Territorial : Vanessa CHANCA

Ingénierie technique

Ingénieur : Pascal GIRAULT

Prestation de services aux Communes : Pascal GIRAULT

Tourisme

Responsable du Pôle : Emmanuel PROBERT

Agent technique : Ludovic OTTIGER

Agent d'entretien et de maintenance : Jérémy BONTEMPS

10,75 ETP

12 agents et 3 agents référents cadre de la mutualisation

61

2 LE BUDGET ET LES PARTENAIRES FINANCIERS

2.1 LE BUDGET 2019 DU PETR DU PAYS DE LANGRES

Le budget prévisionnel du PETR du Pays de Langres de 2019 a été acté pour un montant d'environ **11 millions d'euros et** pour une cotisation des Communauté de Communes de 11,44€ par habitant (subventions déduites).

La cotisation sert à porter les missions suivantes. Le montant en euros indiqué dans le schéma correspond au coût total de la mission par habitant.

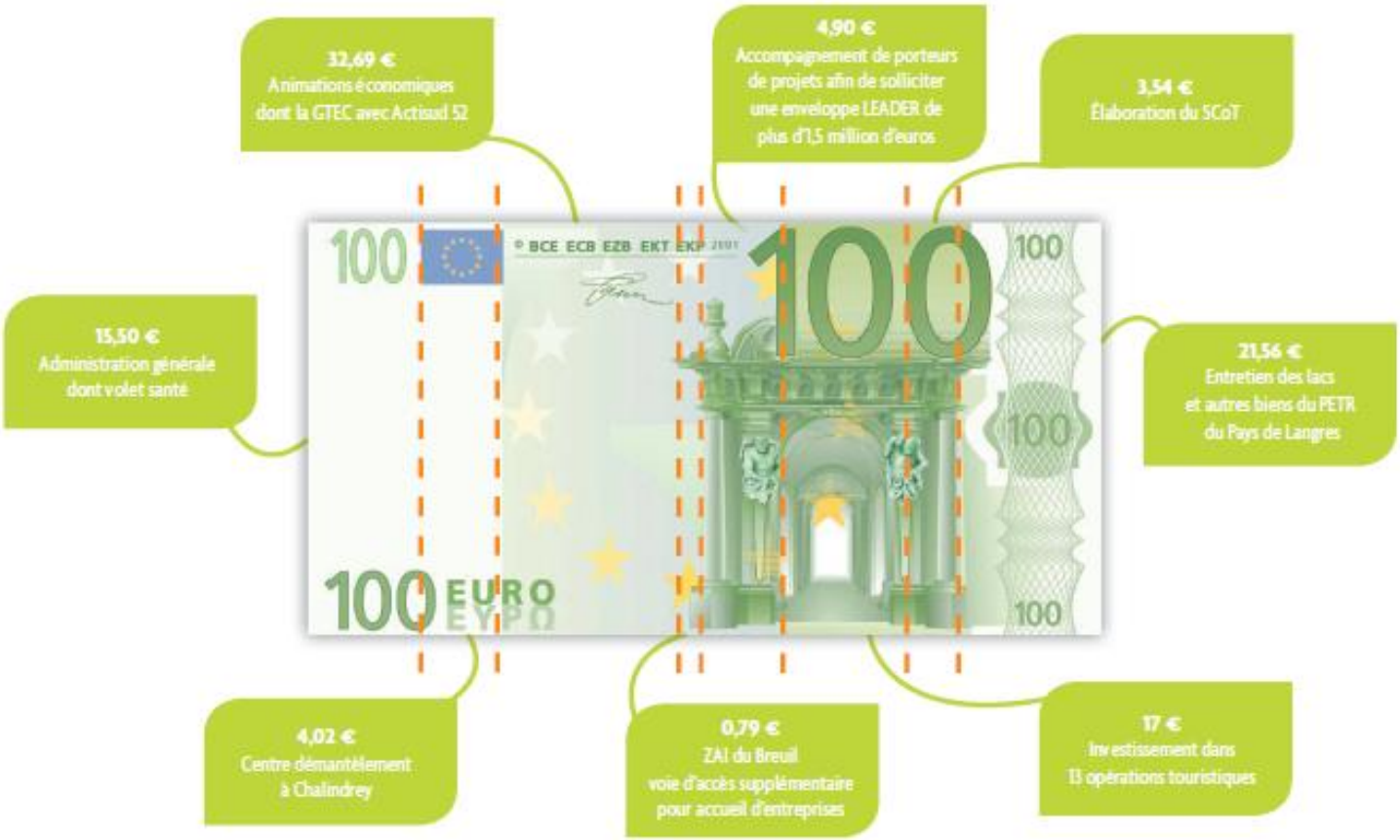

2.2 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE

Le GAL du Pays de Langres dispose d'une enveloppe de **1.5 millions d'euros** pour mener le programme LEADER et soutenir des projets jusqu'en 2020. La stratégie LEADER du territoire, Innovons en Pays de Langres, s'articule autour des orientations stratégiques du Projet de Territoire 2014-2024.

Les axes de développement de la stratégie LEADER sont :

- *Soutenir le développement et la structuration d'une offre touristique identitaire, innovante et de qualité,*
- *Dynamiser le potentiel endogène local par une approche partenariale et ascendante,*
- *Poursuivre et renforcer le déploiement des services pour une offre performante et adaptée aux besoins,*
- *Enrichir et mutualiser les expériences et savoir-faire par la coopération.*

Le point d'avancement fin 2019 est le suivant :

- 17 porteurs de projets dont 8 structures publiques,
- 33 projets financés (hors ingénierie) dont 15 projets portés par le PETR du Pays de Langres,
- Enveloppe disponible (hors ingénierie) évolutive : 18 000€ + 64 475€ (coopération),
- Niveau de consommation de l'enveloppe :
  - Pré-programmation : 84%,
  - Programmation : 49,8%
  - Paiement : 4.32 %

2.3 LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT

En 2016, l'Etat a décidé de mettre en place les Contrats de ruralité. Les PETR ont été clairement identifiés comme les acteurs privilégiés pour porter ces contrats. Dès l'annonce de leur création, le PETR du Pays de Langres a manifesté son intérêt auprès des services préfectoraux.

Les Contrats de ruralité s'articulent autour de six volets : accès aux services et aux soins / revitalisation des bourgs centres / cohésion sociale / attractivité du territoire / mobilités / transition écologique et permettent de mobiliser des fonds pour **financer des projets d'investissement portés par des maîtres d'ouvrage publics.**

Le contrat cadre entre l'Etat et le PETR du Pays de Langres couvre la période 2017-2020 et a été signé le 20 mars 2017. Chaque année une convention financière sera établie afin d'attribuer des financements aux projets des Communes, Communautés de Communes et du PETR du Pays de Langres répondant aux six thématiques précitées.

L'enveloppe Contrat de ruralité allouée en 2019 s'est montée à **173 254 €** pour 1 projet (sur la CCAVM – Réhabilitation de la Maison de Courcelles), dont le montant global d'investissement s'élève à **1 509 907 €.**

L'Etat soutient le PETR du Pays de Langres pour ses investissements dans le cadre d'autres dispositifs (DETR par exemple).

2.4 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST

Sur le volet investissement, la Région Grand Est n'a pas fait le choix de la contractualisation avec les territoires de projet. Chaque projet porté par les Communes, les Communautés de Communes, le PETR du Pays de Langres sont à déposer directement auprès des services concernés de la Région Grand Est.

Concernant le soutien à l'ingénierie territoriale, la Région Grand Est a soutenu en 2019 le financement des postes de deux agents du PETR du Pays de Langres pour un montant d'environ **48 200€.**

À noter : le PETR du Pays de Langres a accompagné les communes de Langres, Chalindrey, Fayl-Billot dans le montage de leur dossier Bourg structurant en milieu rural (BSMR) (enveloppe de 500 000€ pour chaque bourg).

2.5 LE SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-MARNE

Lors de la fusion des trois anciennes structures (SMTPL, SMAEPL, APL), la question s'est posée du devenir des reliquats de ces crédits. Après concertation avec le Président du Département, le PETR du Pays de Langres bénéficie des excédents dégagés par les anciens syndicats à hauteur de **663 000€,** à utiliser jusqu'en 2020.
Ces crédits permettent de soutenir les projets d'investissement touristique du PETR du Pays de Langres. Au 31 décembre 2019, ces crédits ont été consommés **à hauteur de 100%.**

Concernant le soutien au fonctionnement de la structure, sur le plan touristique, le Conseil Départemental de la Haute-Marne a soutenu, en 2019, le PETR du Pays de Langres pour un montant **de 100 000€.**

Ce soutien marque la reconnaissance du PETR du Pays de Langres, en tant que bras armé sur le champ du tourisme du Conseil Départemental de Haute-Marne.

2.6 LE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE HAUTE-MARNE

Le GIP Haute-Marne soutient également le PETR du Pays de Langres pour les investissements économiques et touristiques du territoire.

3 LES ACTIONS 2019 DU PETR DU PAYS DE LANGRES

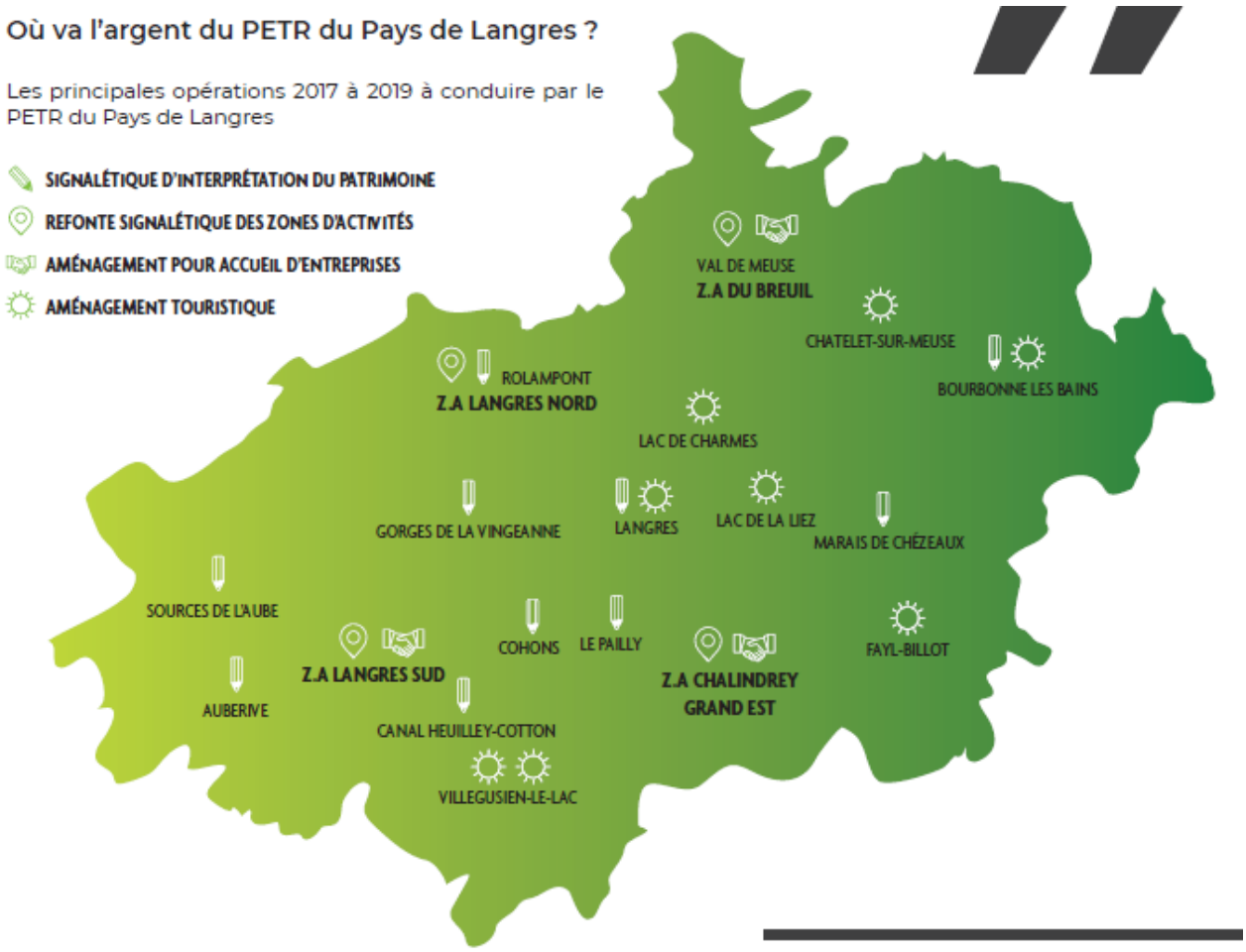

3.1 TRAVAILLER À UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT

ÉLABORATION DU SCOT - SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Suite au travail du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) mené en 2018, la phase Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) s'est terminée en mai 2019. Nombreuses discussions se sont ensuite tenues entre élus (Présidents et Maires de bourgs centres), entre techniciens et bureaux d'études des PLUi et DDT, afin d'obtenir ensuite un accord politique sur la consommation foncière. L'arrêt du projet a été acté lors du Comité syndical du 9 mars 2020.

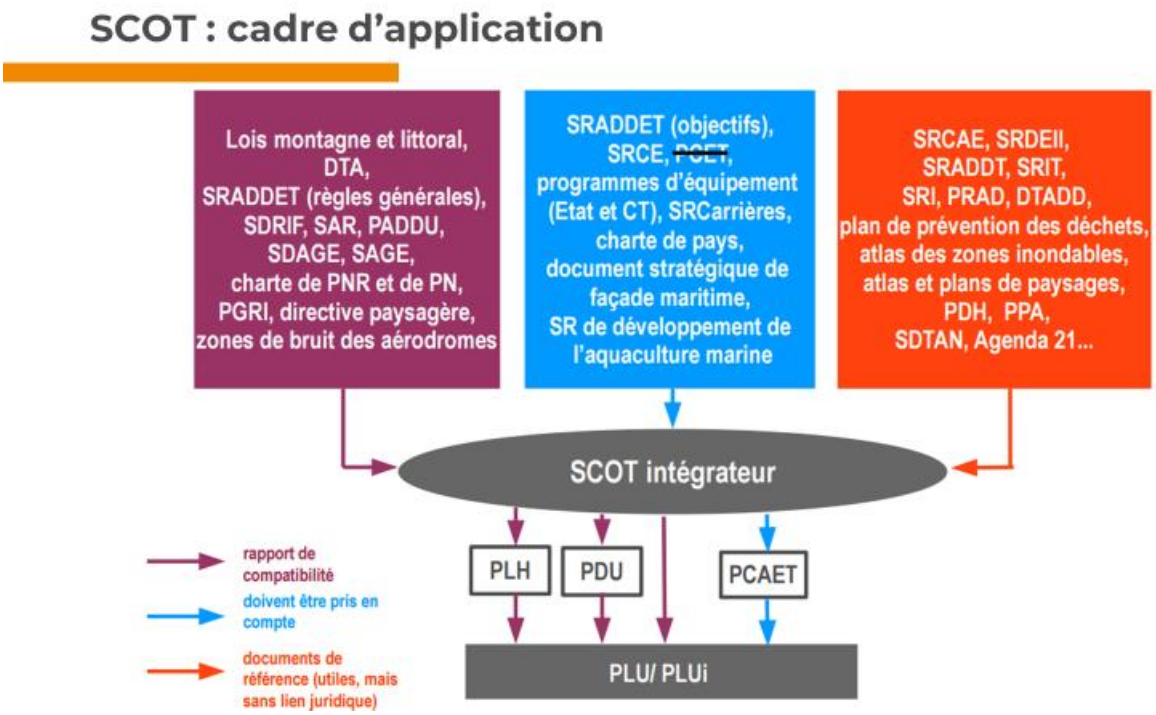

RAPPEL des orientations du PADD

1/ Tirer parti du positionnement inter-régional du territoire

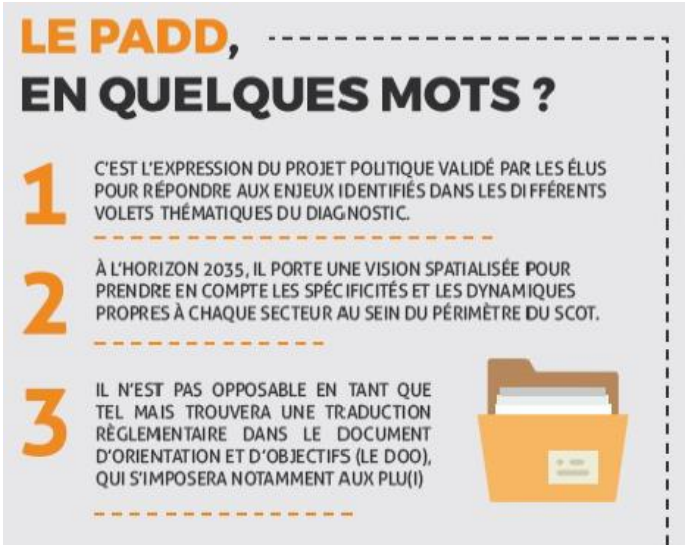

- Mettre en valeur l'identité territoriale du Pays de Langres : un statut de "cœur rural" affirmé, des filières productives encore solides, un important potentiel touristique…
- Optimiser les conditions de mobilités vers les pôles urbains voisins afin d'améliorer l'accès à l'offre de services et de commerces : Dijon, Nancy, Chaumont, Vesoul, Neufchâteau…
- Affirmer un projet de développement démographique optimiste, en maintenant la population des ménages au-dessus de 44000 habitants en 2035.
- Déployer la couverture numérique du territoire, indispensable à l'attractivité résidentielle et à la vie des entreprises (Très Haut Débit, 4G)

2 / Protéger et valoriser les patrimoines et les paysages

- Protéger les paysages, le patrimoine bâti et les itinéraires de découverte.
- Protéger les éléments de paysage (haies, alignements d'arbres, prairies, boisements…) et bien gérer les transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles.
- Encadrer le développement de l'éolien en protégeant les espaces sensibles.
- Revitaliser les centralités urbaines et villageoises en préservant leur dynamisme et en investissant sur la rénovation du bâti existant.
- Maîtriser la qualité paysagère des nouvelles constructions (qualité architecturale, traitement des entrées et traversées de bourgs, …) et favoriser un développement urbain regroupé autour des centralités.

3 / Valoriser les ressources et richesses environnementales

- Préserver les milieux naturels remarquables ainsi que les éléments de nature ordinaire.
- Accompagner la mise en œuvre du projet de Parc National des Forêts de Champagne-Bourgogne, en traduisant les orientations de la Charte de Parc.
- Améliorer la préservation et la gestion de la ressource en eau, en veillant à la qualité des eaux et en protégeant les captages d'eau potable.
- Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables.

4 / Faciliter le développement économique du territoire

- Conforter le Pays de Langres en tant que destination touristique, en aménageant et en valorisant les sites et les grandes itinérances.
- Soutenir les grandes filières et leurs mutations : agriculture et foresterie, industries, services, artisanat…
- Favoriser le développement de l'économie circulaire (diversification agricole, vente directe, valorisation des déchets…).
- Protéger les espaces agricoles et forestiers et valoriser les activités de production.
- Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité de production.
- Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité : modernisation des zones d'activité, développement de l'offre foncière et immobilière…
- Maîtriser l'évolution des espaces commerciaux en veillant à conforter les espaces existants, en particulier les centralités commerciales urbaines et villageoises.

5 / Réunir les conditions d'accueil des populations d'aujourd'hui et de demain

- Produire environ 2450 logements à l'horizon 2035 (construction neuve, rénovations) pour accueillir 1500 à 2000 ménages supplémentaires.
- Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des ménages : accession abordable et locatif pour répondre aux attentes des jeunes actifs, petits logements adaptés au vieillissement…
- Conforter l'offre des pôles de services et d'équipements.
- Maintenir et renforcer le maillage en équipements liés à la santé et en établissements scolaires.
- Offrir des solutions de mobilité adaptées à tous : valorisation des gares, transport à la demande, covoiturage, déplacements doux…

SCOT : des contraintes et des choix

- Taux de décroissance annuel moyen de -0,25% sur la période 2020-2035.

(-0,4% sur 2008-2019)

- 2255 logement à produire, avec un taux de rénovation porté à 28 %
- Réduction de 50 % à minima de la consommation foncière par rapport à 2003-2012

2003-2012 = **30,9 ha consommés par année** (56 % habitat / 44 % activités)
2009-2019 = **19,9 ha consommés par année** (75 % habitat / 25 % activités)
2020-2035 = **13,3 hectares à consommer par année** (67 % habitat / 33 % activités)

7

	Plafond de consommation foncière pour l'habitat	Plafond de consommation foncière pour les activités économiques	Plafond de consommation foncière cumulé (2020 2035)
Communauté de Communes du Grand Langres	59 ha	42 ha	101 ha
Communauté de Communes des Savoir Faire	46 ha	23 ha	69 ha
Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	27 ha	15 ha	42 ha
TOTAL SCOT	**132 ha**	**80 ha**	**212 ha**

Rythmes de consommation	**2003-2012 = 30,9 ha/an** **2009-2019 = 19,9 ha/an** **2020-2035 = 14,13 ha/an**

38

	Plafond de consommation d'espace défini dans le SCOT sur la période **2020-2035** (15 ans)	Consommation passée sur la période **2009-2019** (10 ans)	Bilan - réduction de la consommation d'espaces vis-à-vis de la période **2009-2019**	Consommation passée sur la période **2003-2012** (10 ans)	Bilan - réduction de la consommation d'espaces vis-à-vis de la période **2003-2012**
HABITAT	**132 ha**	112 ha	-21%	232 ha	-62%
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	**80 ha**	87 ha	-39%	77 ha	-31%
TOTAL SCOT	**212 ha**	**199 ha**	**-29%**	**309 ha**	**-54%**

SCOT

- Réunir les conditions d'accueil d'aujourd'hui et de demain
- Faciliter le développement économique du territoire
- Protéger et valoriser les paysages et les patrimoines
- Valoriser les ressources et richesses environnementales
- Affirmer un positionnement interrégional

Enjeux caractérisés par secteurs avec spatialisation pour les PLUi

DOO = 64 prescriptions + recommandations

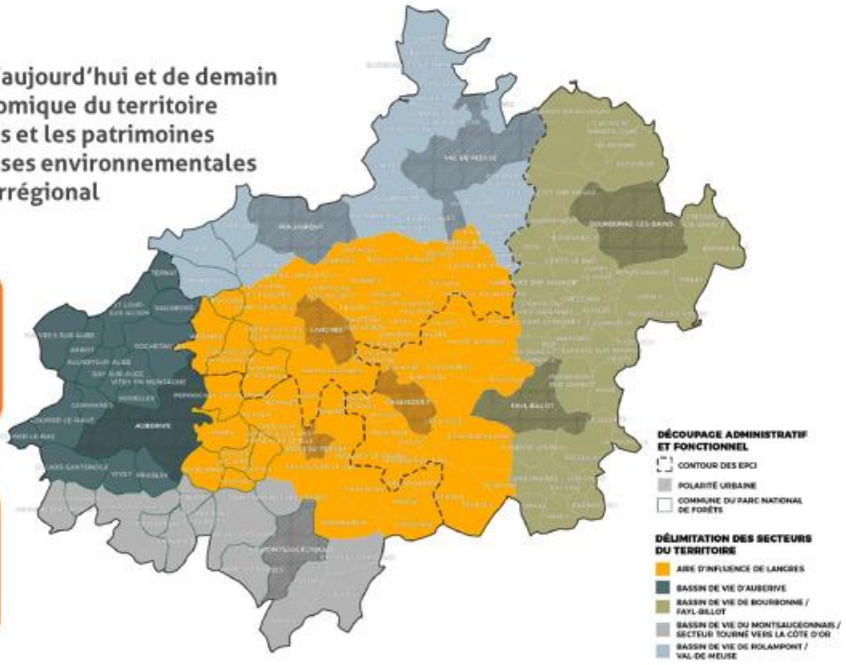

Pour rappel : le calendrier pour parvenir à l'approbation du SCoT du Pays de Langres.

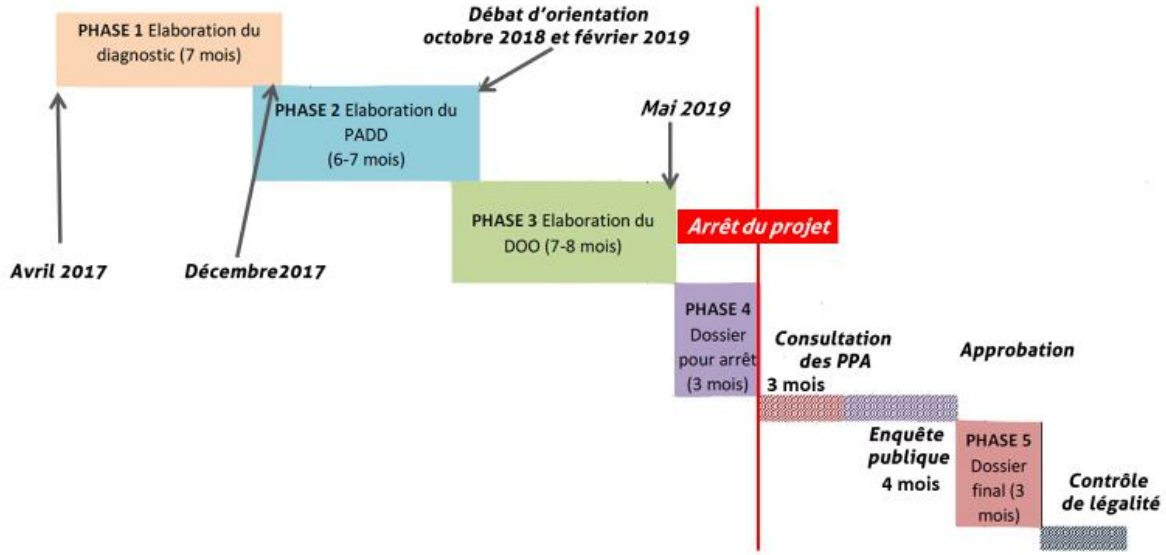

3.2 RENFORCER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le Schéma Touristique du Pays de Langres en cours de mise en œuvre a deux objectifs :

FAIRE DU PAYS DE LANGRES UN
TERRITOIRE D'ÉTAPE PAR EXCELLENCE

PROPOSER À L'ÉCHELLE DU PAYS DE LANGRES UNE OFFRE
PATRIMONIALE GÉNÉRATRICE DE SÉJOURS

INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE

3.2.1 *MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE*

Après Montsaugeon en 2017, le PETR du Pays de Langres a inauguré le plan d'interprétation du patrimoine à **Cohons** le 5 juin 2019. Un parcours de visite a été acté, ponctué par 3 pupitres, 4 totems et 8 plaques posés. Sur chaque support, une histoire est contée et invite le touriste à pérégriner dans le village. Les sites de la tufière de Rolampont, du Château du Pailly, la source de l'Aube, Langres et l'Abbaye de Morimond ont été engagés en 2019.

Entreprises retenues :

- Conception : Trace TPi
- Fourniture et pose de la signalétique : Signature

3.2.2 *MISE EN TOURISME DES SITES : RÉAMENAGEMENT DE LA TUFIERE DE ROLAMPONT*

Le site de la Tufière de Rolampont avait été fermé en 2018 en raison du risque de chute d'arbres. Des coupes d'arbres (400 arbres) et des travaux de sécurisation ont été nécessaires.
Aussi la nature avait repris ses droits au fil des années. Il était devenu important d'améliorer l'accueil du public et de redonner du cachet au site. Il a été rendu à ses usagers à partir d'avril 2019.
La dernière phase du projet constituera en 2020 à la mise en place des panneaux d'interprétation et à des accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) grâce au soutien du Parc National de Forêts et la GMF.

Entreprises retenues :
Maître d'œuvre : ONF
Aménagement paysager et sécurisation : SANTERRE
Exploitation forestière : ARMAND
Aménagement : Entrin 52
Panneaux : Trace TPi et Signature

3.2.1 *MISE EN TOURISME DES SITES : SOURCE DE LA MEUSE ET POINT TRIPLE*

Une concertation a été mise en place afin de dessiner le projet d'aménagement du site de la source de la Meuse, et notamment avec les partenaires que sont l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil départemental de Haute-Marne, etc. Après entente sur un pré-projet, un appel d'offres a été lancé afin de retenir les entreprises qui travailleront sur le projet en 2020.

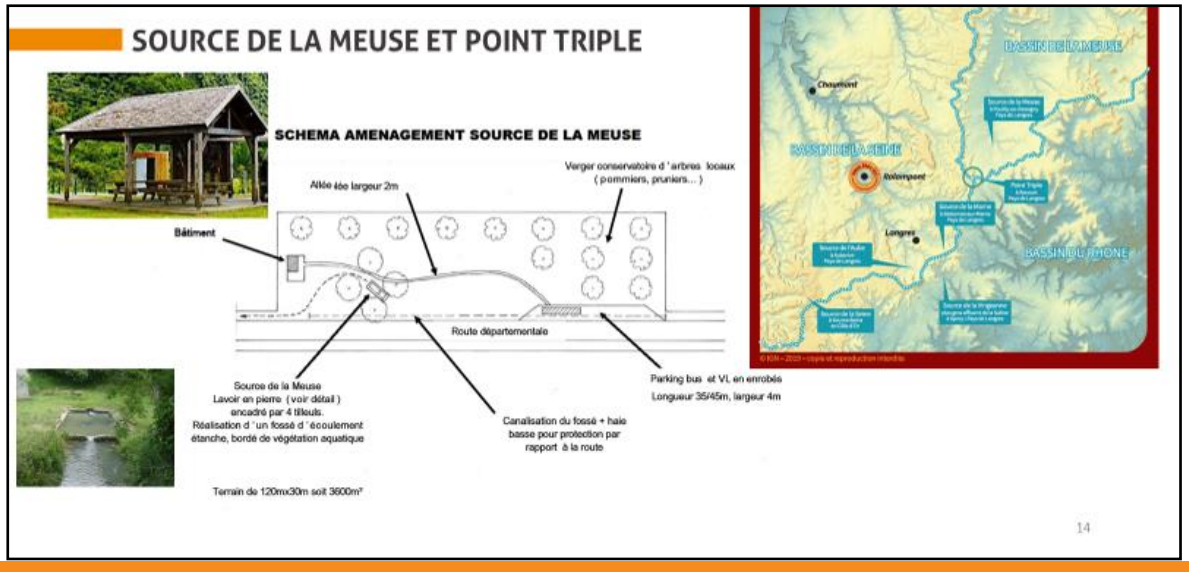

ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

3.2.2 *PROJET DE CITÉ DE LA VANNERIE À FAYL-BILLOT*

L'ex Région Champagne-Ardenne avait décidé de rénover le bâtiment de l'École de vannerie (dont les travaux ont débuté cette année), à la condition de monter, en parallèle, un projet de développement.

L'étude de faisabilité a permis d'entrevoir le projet vers une dimension Cité de la vannerie. Ce sera un bâtiment neuf situé près de l'École de vannerie de Fayl-Billot. Il aura 3 vocations :
- **touristique** : interaction avec le visiteur, espaces pédagogiques et muséographques, démonstrations, boutique...
- **recherche et développement :** atelier de recherche, designer, croisement de savoir-faire entre artisans....
- **pédagogique :** accueil de groupes scolaires, outil complémentaire à la formation dispensée à l'École de vannerie.

Il sera pensé comme un lieu VIVANT, où s'y rencontreront les touristes, les vanniers, les étudiants et formateurs de l'École de vannerie, les scolaires, des designers, des artistes...

Ensuite, une pré-étude de scénographie a été conduite. Le projet et son coût d'objectif a été validé par les différentes instances en décembre 2019 : commune de Fayl-Billot, Communauté de communes des Savoir-Faire et PETR du Pays de Langres.

3.2.3 *ÉQUIPEMENT ET GESTION DES LACS*

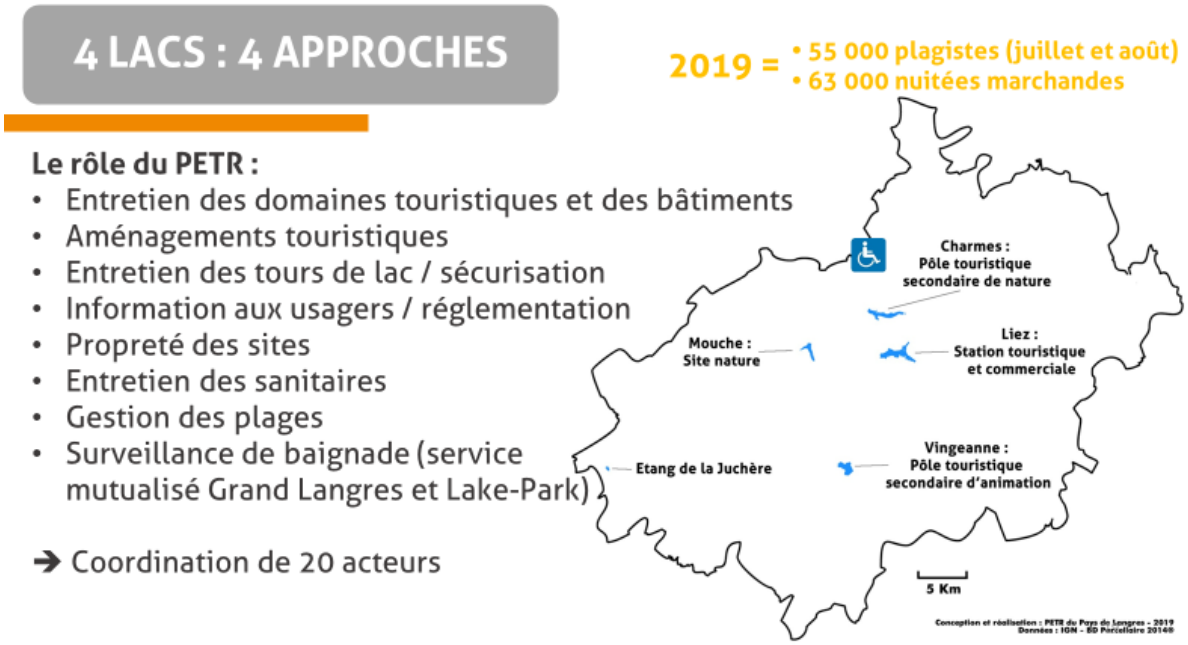

La surveillance de baignades

Le PETR du Pays de Langres a fait appel à l'équipe d'Aqualangres afin de mutualiser la mission de surveillance de la baignade. Pourquoi ? :

– Pour rendre plus attractif nos recrutements en BNSSA : un agent peut être positionné un jour à la piscine Aqualangres et l'autre jour sur l'un des lacs ; l'agent intègre un collectif, coaché par Cyril Carcano, le Directeur d'Aqualangres ;

– Pour sécuriser les postes_: l'expertise d'Aqualangres amène un accompagnement professionnel grâce aux conseils des maîtres-nageurs d'Aqualangres, qui rassure les agents BNSSA en poste.

Ce sont près de 12 surveillants de baignade qui se sont partagés la saison 2019 entre la Liez, Charmes, la Vingeanne et la Juchère.

L'entretien des espaces publics sur les sites touristiques

Pour créer les conditions d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des touristes et des habitants, le PETR du Pays de Langres assure :

- l'entretien des espaces verts, du mobilier, des bâtiments à la Liez, à Charmes, à la Vingeanne, à la Mouche, aux sources de la Marne et au port de Champigny, ainsi que l'entretien des chemins des tours de lac ;
- la propreté des sanitaires et le ramassage des poubelles sur ces mêmes sites.

Avec l'appui de prestataires extérieurs pendant la période estivale : Défis 52 et Entr'in 52.

Afin de préparer la saison d'été 2019, un rechargement de 30 tonnes de sable a été effectué à l**a Liez** à l'automne 2018. **A Charmes**, le sable qui s'était entassé sur l'enrochement a été repris et étalé sur la plage.

Des tapis de plage, en plus des tiralos, ont été mis en place à **Changey** et à la **Liez** afin de faciliter la mise à l'eau de toutes personnes en difficulté de mobilité.

À la Liez

Le Bâtiment commercial et le logement ont été rajeunis grâce à des travaux de rénovation.

À Charmes

Une nouvelle portion du sentier de promenade du Lac de Charmes (en rive nord du bassin central du lac) (phase 4) a été inaugurée le 12 juillet 2019.

À la source de la Marne

La source de la Marne, aux portes de Langres, est un site très fréquenté, qui connait des incivilités régulières. Le PETR du Pays de Langres a refait la toiture du cabanon, remis en place le panneau « Personne handicapée » sur le parking et refixé le mobilier d'interprétation du site.

À la Vingeanne

Une intervention en urgence a été conduite début juillet afin de détruire des nids de chenilles processionnaires qui ont un impact sur la santé humaine. Par ailleurs, des nids à mésange ont été fixés sur les chênes afin de faire revenir les mésanges.

À la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

Afin de repositionner la Résidence dans le contexte touristique actuel, une première phase de travaux a été engagée en 2019 pour rénover onze chalets. Une seconde phase sera conduite en 2020 pour rénover neuf autres chalets.

Le balisage et la signalétique des itinéraires de randonnées

Le PETR du Pays de Langres a en charge le balisage et la signalétique de près de 796 km d'itinéraires de randonnée.

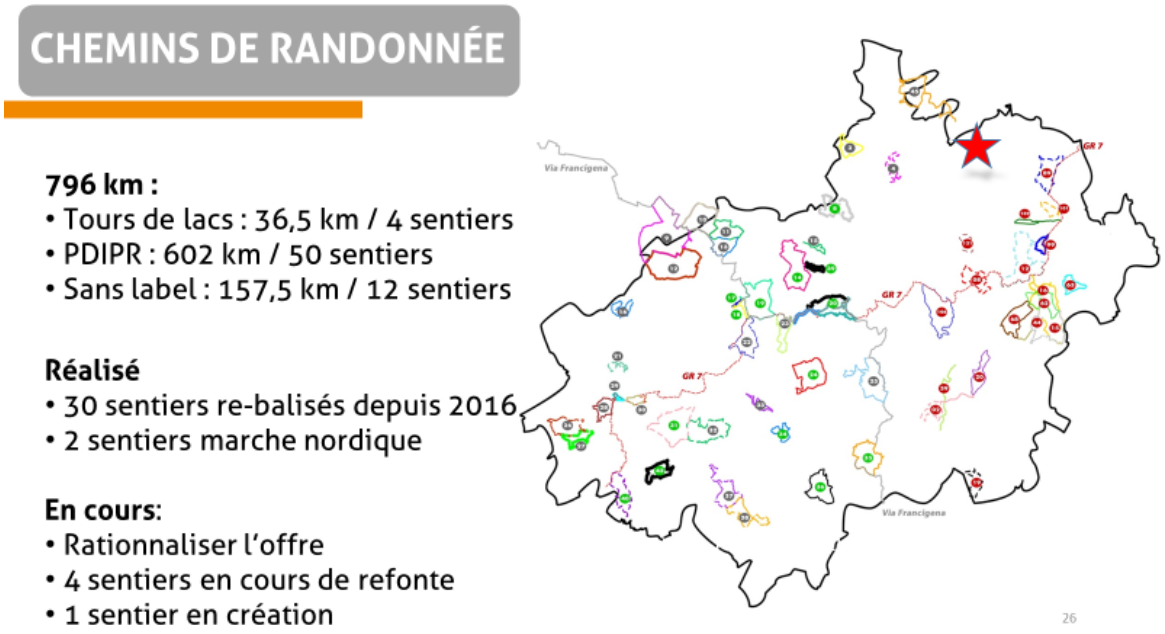

À noter le fléchage cyclo touristique entre la source de la Meuse, la Liez et Langres a été mené par le CD52.

DESTINATION PAYS DE LANGRES

3.2.4 *MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE SUR L'A5 et l'A31*

Le projet de signalisation d'animation culturelle et touristique a été pensé en accord avec les objectifs du schéma touristique. Nous bénéficions d'un Y autoroutier avec trois embranchements. Nous devons en faire un atout. Ce sont d'importants flux de véhicules qui sont comptabilisés annuellement sur les autoroutes A5 et A31 : 14,6 millions de véhicules par année. Il était nécessaire d'avoir une communication positive pour au moins semer quelques idées de visites dans les têtes des automobilistes.

Le projet consiste en la mise en lumière des points forts du territoire du Pays de Langres sur les autoroutes A5 et A31 par le biais d'une signalétique (sur panneaux, dits « marrons », du réseau APRR) coordonnée à l'échelle de la Haute-Marne, grâce à la forte implication du Conseil Départemental de la Haute-Marne.
Trois tryptiques (dont deux identiques), produits par Tino et Zoé sous l'autorité d'APRR, ont été répartis sur les deux autoroutes en fin d'année 2019.
Ils portent trois thèmes forts autour de Langres :
> Langres, Sources et Lacs,
> Langres, Citadelle Millénaire,
> Langres, Diderot et les Lumières.

Pour une bonne articulation des thèmes dans le programme de signalisation haut-marnais, le Conseil Départemental de Haute-Marne, APRR et le PETR du Pays de Langres ont travaillé de concert. D'autres atouts sud haut-marnais ont ainsi été mis en avant : Cité de la Vannerie, Source de la Meuse et Bourbonne Les Bains sur le plan santé et bien-être…

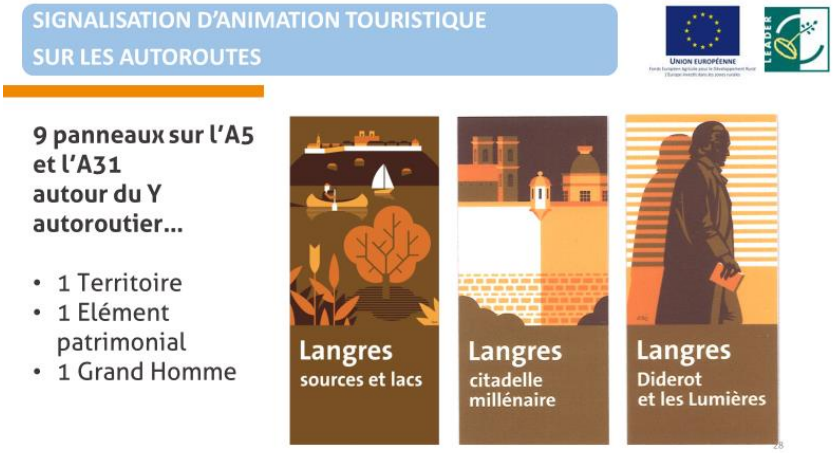

3.2.5 *CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE*

Depuis 30 ans, Langres est « Ville d'Art et Histoire » par le Ministère de la Culture et fait partie des premières villes à avoir obtenu ce label. Lors du renouvellement du label pour Langres, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a exprimé le souhait de l'étendre au territoire du Pays.

Ce projet de labellisation permet, en lien avec la politique touristique du PETR du Pays de Langres, d'impulser une dynamique culturelle dans un objectif d'animation du patrimoine.

Cette candidature a été portée par le PETR du Pays de Langres en partenariat avec la Ville de Langres et repose sur le territoire du Pays de Langres dans sa globalité. Le dossier de candidature a été déposé à la DRAC en mars 2019.

Le ministre de la Culture, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, a décidé d'étendre le label Ville d'art et d'histoire de Langres, labellisée en 1985, et renouvelée en 2016, au PETR du Pays de Langres le 18 décembre 2020.

Le label Pays d'art et d'histoire rayonnera désormais sur le territoire des trois Communautés de communes, soit 168 communes.
L'attribution du label est une marque de reconnaissance quant à la richesse du patrimoine rural du Pays de Langres ; quelques chiffres à noter (hors Langres) :

- 154 édifices protégés,
- 20 parcs et jardins / 138 sites inventoriés ZNIEF / 20 sites classés Natura 2000,
- 930 objets et décors protégés,
- des savoir-faire,
- 11 personnalités
- plus d'une quinzaine d'acteurs œuvrant à la valorisation du patrimoine local,
- des labels : Monuments Historiques, Maison de France, Maison des Illustres, Jardin Remarquable, Petite Cité de Caractère.

L'attribution du label Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans le cadre de l'action du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle et de la sensibilisation du citoyen à son cadre de vie.
Pour le territoire, l'attribution du label vise aussi à animer le déploiement du Plan d'interprétation du patrimoine en cours pour des retombées économiques locales.

Le Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Langres sera :
> un lieu d'information et de sensibilisation des acteurs locaux,
> un espace de réunion et de fédération des initiatives locales,
> un lieu de production de valeur patrimoniale,
> un lieu de développement d'actions de valorisation et d'animation.

3.3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITÉS

3.3.1 *AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS*

Pour le compte des communautés de communes, le PETR du Pays de Langres, aménage les zones d'activités. Cinq projets ont été lancés en 2019.

3.3.2 *MODIFICATION DE LA SIGNALÉTIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES*

Il s'agit de renouveler la signalétique ancienne des zones d'activités de **Langres Nord, Langres Sud, la ZAI du Breuil à Val de Meuse et Chalindrey Grand Est.**
En 2019, un travail de recensement des entreprises par zone d'activités a été mené. La charte graphique des panneaux a été validée.

Prestataire retenu : Signatures

Signalétique ZA

4 ZA PETR : Langres Nord, Langres Sud Chalindrey Grand Est, ZAI du Breuil
Appui à 2 ZA CC : Longeau Sud – ZA Voirpy de Sarrey

RESSOURCES LOCALES

3.3.3 *PLATEFORME RH POUR LES ENTREPRISES DU PAYS DE LANGRES EN PARTENARIAT AVEC ACTISUD 52*

Actisud 52 et le PETR du Pays de Langres mettent en place une Plateforme RH pour les entreprises en Pays de Langres 2018 – 2020.

Voici les principaux résultats 2019 :

Formations

- Avantages pour l'entreprise : sur place, réduction des coûts, souplesse des plannings, mixité des publics, allègement administratif…
- 27 formations organisées ➔ 6 formations dispensées / 46 participants

Réunions de partage de bonnes pratiques

- 1 réunion dispensée / 4 participants

14 Diagnostics systémiques / coachings individuels

Les exemples de problématiques traitées :

- Comment préparer le repreneur à occuper ses nouvelles fonctions ?
- Comment optimiser la création de l'entreprise ?
- Comment pallier aux difficultés de recrutement de l'entreprise ?
- Comment calculer son prix de revient précisément ?
- Je rencontre des difficultés avec mes salariés, comment faire ?

Prospection d'entreprises

8 réunions infraterritoriales – 26 entreprises rencontrées

Communication

- 1 vidéo sur l'attractivité
- 1 événement de 90 personnes
- Les clés du territoire : clé USB clé USB regroupant l'ensemble de la documentation nécessaire à l'installation de nouveaux habitants

1 **Apéro RH : un réseau de** 9 RRH des plus gros employeurs du territoire

Recrutement – accueil d'actifs : 31 personnes en recherche active d'emploi accompagnées – travail sur les CV

3.3.4 *CIRCUITS COURTS*

Suite à la saisine du PETR du Pays de Langres sur les circuits courts, le Conseil de Développement Territorial a contribué à la réponse à l'appel à projet national sur les projets alimentaires territoriaux. Une stagiaire d'AgroSup Paris a été accueillie de juin à août 2018. Le projet local porte sur le développement des circuits alimentaires de proximité en Pays de Langres en utilisant le moteur de la restauration collective (schéma ci-joint). Le dépôt de dossier a eu lieu en novembre 2018. Le dossier n'a pas été retenu au niveau national. Il a été retravaillé et déposé au niveau de la DRAAF Grand Est, qui l'a accepté. Le recrutement d'un poste de chargé de projet a pu être lancé ; c'est Vanessa CHANCA qui a été recrutée au 2 décembre 2019 pour conduire le programme.

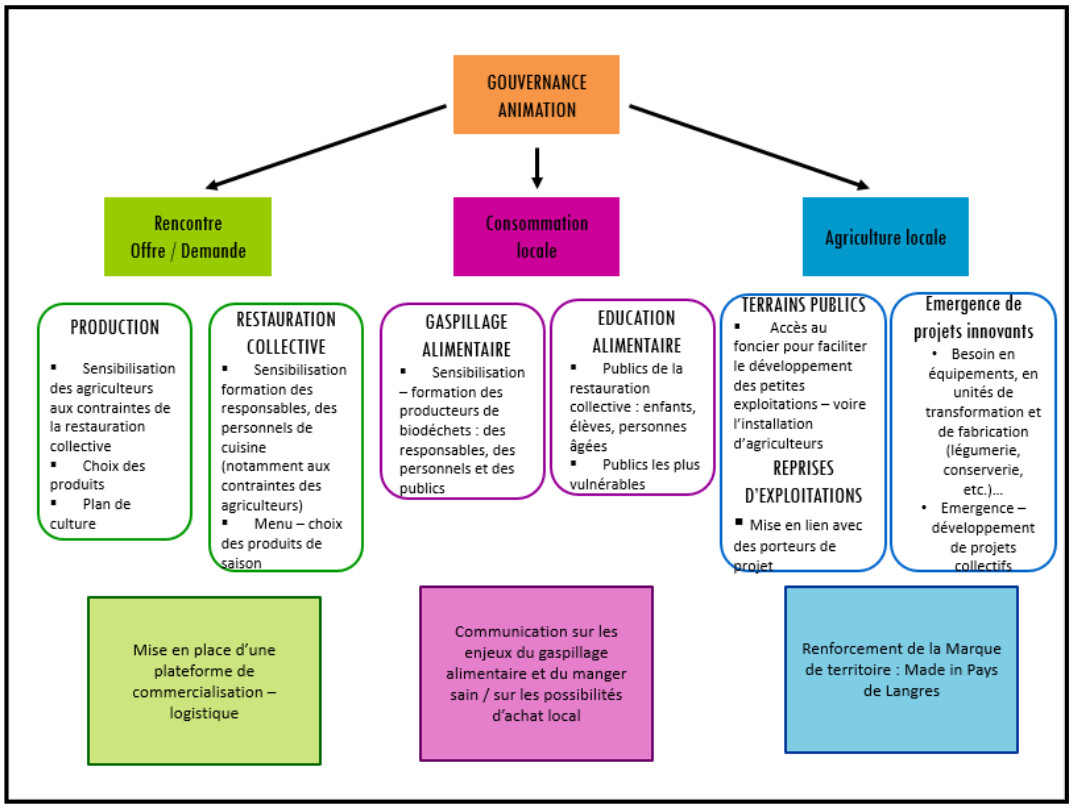

3.3.5 *MARQUE TERRITORIALE « MADE IN PAYS DE LANGRES »*

La marque territoriale comptait 97 adhérents en 2019 (92 en 2018 – 21 nouveaux – 12 retraits). Les critères d'adhésion ont été rendus plus lisibles.

L'association de promotion de la marque a été créée par les adhérents eux-mêmes afin de porter des actions mutualisées.
Elle a fait le choix en 2019 de pérenniser la Boutique Place Diderot à Langres (bail commercial sur trois ans à partir du 1er janvier 2020 et + 60% de CA).
La communication a été accentuée notamment sur facebook (59 posts – 1 600 abonnés – 224 000 vues).

ORGANISATON ET PARTENARIAT

3.3.6 *CADRE D'INTERVENTION*

SIGNATURE DU PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI (POCE) DU PAYS DE LANGRES LE 15 JANVIER 2019

Un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) est un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le PETR du Pays de Langres et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la Région Grand Est. Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels et donc sur le Projet de Territoire 2014-2024 qui a été travaillé entre 2014 et 2016. Une actualisation a été bien évidemment été opérée.

UN POCE obéit à une double finalité :

- il constitue le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre le PETR du Pays de Langres et la Région Grand Est,
- il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

Le POCE signé avec le PETR du Pays de Langres pour le compte des trois communautés de communes, le 15 janvier 2019 va permettre, d'une part, de répondre aux enjeux économiques qui touchent le territoire (attractivité, consolidation de l'économie locale et des TPE/PME, difficultés de recrutement, cadre de vie et bien-être, enclavement territorial, etc.), et d'autre part, de dresser des priorités d'action fortes pour valoriser le Pays de Langres.

Romary DIDIER (VP Economie - CCGL), Eric DARBOT (Président - CCSF), Christine GUILLEMY (VP Conseil Régional Grand Est), Patrick BERTHELON (Président - CCAVM), Dominique THIEBAUD (Président - PETR du Pays de Langres), Jean ROTTNER (Président Conseil Régional Grand Est)

3.3.7 *ORGANISATION ET ANIMATION DE LA CELLULE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES*

Le Comité syndical a souhaité organiser une cellule de développement des entreprises à l'échelle du PETR du Pays de Langres en coordination avec les Communautés de Communes. Cette cellule est ainsi constituée des agents suivants ; la nouveauté en 2019 est l'arrivée dans l'équipe de Jean-François Polette en tant que chargé de mission innovation économique.

Cellule Économique

PETR : Sophie Sidibé – Coordinatrice - sur toutes questions stratégie

PETR : 1er contact : Noémie Dongois chargée de l'animation de la plateforme RH des entreprises et des actifs, en lien avec le réseau d'entreprises Actisud 52

PETR : Pascal Girault chargé des projets structurants d'aménagement

PETR : Jean-François Polette : depuis son arrivée en février 2019 : Chargé de mission Innovation économique, pour travailler à l'émergence de projets d'activités économiques : offre locale : foncier – immobilier / projets collectifs en lien avec les ressources locales / signalétique des zones d'activités / mise en réseau des entreprises.

Ville de Langres : Bénédicte Bâtier : sur toutes questions commerce et localité de Langres

Types de besoins :

Aides financières : CCI ou CMA

Objectifs

Augmenter le flux de projets susceptibles de se concrétiser sur le territoire

Garantir une qualité de service pour les porteurs de projets en matière d'accueil et d'accompagnement des projets

Principes

· Réactivité

· Service et satisfaction des usagers

· Confidentialité

· Echanges permanents entre agents et élus

Bilan 2019 :

- **70 nouveaux contacts d'entreprises en 2019 (contre 34 en 2018)**
  - 17 contacts : Installation – Accompagnement chef d'entreprise solutionné
  - 7 contacts : Abandon
  - 45 contacts à suivre en 2020
- **Commercialisation des offres existantes**
  - Travail partenarial avec CCI Meuse – Haute-Marne : 26 entreprises du territoire accompagnées
  - 12 contacts via Régional Partner / 2 aboutis : TC35 à Rolampont, Flow Quimica à Longeau
  - Travail partenarial avec Agence Business Sud Champagne
- **Réunion technique mensuelle avec les agents économiques du territoire et la CCI Meuse / Haute-Marne** ➔ Retour d'information aux Présidents et VP Economie des CC/ aux DGS

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC LA CCI MEUSE/HAUTE-MARNE LE 23 JANVIER 2019

Un partenariat avec la CCI Meuse / Haute-Marne a été noué avec le PETR du Pays de Langres, sur les points suivants :

Répertoire des zones d'activités du Pays de langres

La CCI a constitué une base de données décrivant l'offre foncière et immobilière des zones d'activité industrielles et artisanales situées sur le périmètre du PETR. Cette base est mise à disposition du PETR comme suit :

- Le PETR organise la collecte des mises à jour auprès des gestionnaires de zones (une fois par an).
- La CCI actualise les données selon les mises à jour transmises par le PETR et fournit en retour au PETR les fiches de zone et les cartographies actualisées.

Jean-Paul HASSELER (Président CCI Meuse/Haute-Marne), Dominique THIEBAUD (Président du PETR du Pays de Langres)

Locaux d'activité : disponibilité, qualification, communication

Le PETR et la CCI concourent à l'identification et à la mise en marché des locaux d'activité disponibles comme suit :

- Le PETR transmet les coordonnées du propriétaire à la CCI.
- La CCI prend contact avec le propriétaire, renseigne la fiche technique du bien, qu'elle fournit en retour au PETR, et met l'offre en ligne sur le site internet www.hautemarneexpansion.fr.

Prospection exogène

Sous la marque Haute-Marne Expansion, la CCI anime le réseau des développeurs du département en charge de la prospection et de l'implantation d'entreprise (RPI), mutualise avec ses partenaires les services d'une agence spécialisée et participe à des salons professionnels. Le PETR s'inscrit dans cette démarche de prospection exogène portée par la CCI, à ce titre :

- Le PETR délègue un de ses agents pour participer aux réunions du réseau RPI.
- Un des agents du PETR pourra être présent lors de salons professionnels dans la mesure de ses disponibilités (Parcours France, Travail et Mobilité Professionnelle,...). A défaut, la CCI prendra le relai pour présenter les atouts du territoire lors de ces salons.

Suivi des dossiers

Les collaborateurs des cosignataires se rencontreront mensuellement afin de partager les projets à enjeu pour le développement économique et l'actualité du territoire.

- La CCI intégrera la cellule économique du PETR, cellule technique de suivi des projets, qui se réunit en moyenne une fois par mois.

La convention de partenariat est conclue pour 2019 et 2020. Le PETR du Pays de Pays de Langres participe aux actions collectives que la CCI organise. Ainsi le PETR du Pays de Langres cofinance, à hauteur de 10 000€ net de taxe, les frais que la CCI engage dans le cadre d'actions mutualisées.

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-MARNE

Le PETR du Pays de Langres participe à la cellule attractivité piloté par le CD52 et la CCI. Dans ce cadre, le territoire a été présent au salon des mobilités à Paris et est relais des initiatives départementales de la Campagne Respire-Inspire.

3.4 MAINTENIR ET DYNAMISER LES SERVICES À LA POPULATION

3.4.1 *ÉLABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)*

Le CLS est un outil de politique locale en matière de santé. Il associe le PETR du Pays de Langres et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est et se fonde sur un **diagnostic des spécificités locales**. Il s'inscrit dans la durée, en associant les acteurs de la santé, la population et les élus.

Le but du CLS est de **définir des axes stratégiques** prioritaires, dans lesquels sont déclinées des solutions nouvelles pour répondre aux problèmes et aux besoins en matière de santé au sens large : accès aux soins, promotion et prévention de la santé, accompagnement médico-social, environnement…

Il valorise également les actions existantes et renforce leur visibilité. Il permet de **rassembler un grand nombre d'acteurs** du secteur médical, du paramédical, du médico-social, du social, mais également des élus, des associations, autour d'un même diagnostic et de projets communs.

Signature officielle le 17 décembre 2019
Un contrat pour 5 ans, évolutif, autour de cinq axes :

- *Santé environnement et conditions de vie*
- *Prévention et promotion de la santé*
- *Bien-être et mal-être psychologique*
- *Les soins : accès, offre et parcours*
- *Coordination du contrat local de santé*

➔ 29 fiches actions portées par 13 structures

Des fiches actions portées par le PETR

Qualité de l'air intérieur et extérieur dans le PIG « habiter mieux »

- Appui à l'émergence d'actions collectives en matière d'alimentation (PAT)
- Promotion du territoire du Pays de Langres auprès des écoles de formations en santé
- Accompagnement des nouveaux professionnels de santé
- Intégration des étudiants stagiaires en santé
- L'offre de logements meublés pour les stagiaires en santé
- Gestion prévisionnelle des besoins en professionnels de santé
- Élaboration d'un projet évènementiel annuel d'interconnaissance pour les professionnels de santé
- Étude sur l'accès aux services de santé dans le plan de déplacements en Pays de Langres
- Communiquer, coordonner et évaluer le contrat local de santé du Pays de Langres

3.4.2 *ANIMATION DU RESEAU DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC*

Evolution du label

- ➔ Espace France Services
- ➔ Premières labellisations : Prauthoy et Montigny-Le-Roi

France Services
Proche de vous au quotidien

- ➔ Réunion des animatrices : 2 fois par an = montée en compétences – outillage – information
- ➔ Communication

50

3.5 FAVORISER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

FAVORISER LA COOPERATION INTERTERRITORIALE

Langres-Dijon

DIJON métropole

- Mobilité
- Alimentation
- Tourisme-Culture

Vers un Contrat de réciprocité…

Rencontres avec M. Rebsamen et M. Pribetich

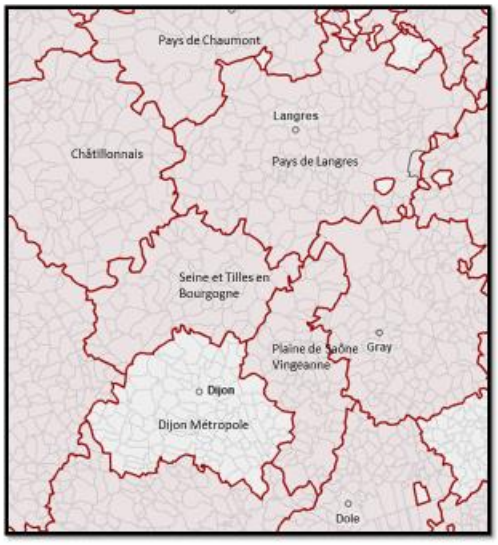

4 LES BIENS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

La Délégation de Service Public (DSP) de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

La convention de DSP de la résidence de la Vingeanne fixait les redevances à charge du délégataire de cette manière :

- années 1 à 5 (2018 étant l'année 5): 51 000 €
- années 6 : 78 000 €
- années 7 à 12 : redevance minimale de 78 000 € évoluant selon un index basé sur le chiffre d'affaire de la résidence (plafond de redevance à 90 000 €)

Considérant que :

- l'état du parc locatif repris en 2013 par le délégataire ne permet pas d'atteindre les rendements escomptés,
- une révision de la redevance annuelle est à engager pour être en adéquation avec les réalités économiques du site et de son positionnement,
- le présent avenant ne modifie pas fondamentalement l'objet de la Délégation de Service Public.

Le PETR du Pays de Langres a décidé d'instaurer une redevance forfaitaire annuelle pour les années 6 à 12 se portant à 62 875€. Le compromis trouvé se situe à la hauteur du remboursement de l'emprunt.

À noter qu'en termes d'investissement, le local à poubelles a été déplacé et réaménagé.

Le PETR du Pays de Langres engagera la rénovation de 20 chalets en 2019.

5 LES AUTRES MISSIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

5.1 UN ROLE DE PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LES COMMUNES

Le PETR du Pays de Langres peut apporter une ingénierie en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales sous forme de prestation de services. Ainsi en 2018, la **Commune de Val d'Esnoms** a souhaité faire appel au PETR du Pays de Langres pour l'aider à conduire le projet suivant :

La Commune de Val d'Esnoms est propriétaire de l'ancien presbytère, ainsi que des terrains attenants au cœur du village. Elle est également propriétaire d'autres bâtiments situés à proximité immédiate, dont la mairie et une salle de convivialité.

La commune a pour projet de réhabiliter ce bâtiment pour aménager :

- 2 logements T2 au rez de chaussée, adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- 1 logement T4 à l'étage,
- 1 gîte d'étape collectif, d'une capacité d'hébergement d'environ 20 places.

5.2 UN ROLE DE COLLECTEUR DE LA TAXE DE SÉJOUR POUR LE COMPTE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

En 2017, avec la prise de compétences « Promotion du tourisme » par les Communautés de Communes, ce sont désormais les Communautés de Communes qui se chargent de mettre en place la taxe de séjour. Afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle du Pays de Langres (à l'exception de la Commune de Bourbonne Les Bains du fait de sa spécificité thermale), **les trois Communautés de Communes ont confié la mission de collecteur au PETR du Pays de Langres.**

Payée par les touristes aux hébergeurs touristiques, ces derniers la reversent au PETR du Pays de Langres. Le produit de la taxe est ensuite versé aux Communautés de Communes chaque quadrimestre, afin de financer les Offices de Tourisme.

Ainsi en 2017, la grille tarifaire a été harmonisée à l'échelle de 167 Communes (le périmètre du Pays de Langres à l'exception de Bourbonne Les Bains).

Historique local :

- 2005 : instauration sur son périmètre de compétence par le Syndicat des 4 lacs, qui fixe les barèmes et collecte.
- 2014 : évolution du périmètre via la fusion entre la CC du Grand Langres et la CC du Bassigny.
- 2016 : évolution du périmètre via l'adhésion du territoire actuel de la CC Savoir-Faire, exception faite de Bourbonne les Bains. La compétence taxe de séjour devient intercommunal pour les 3 EPCI. Le PETR du Pays de Langres propose une tarification pour les 3 CC et collecte pour les CC.
- 2018 – 1er juillet : obligation faite par le législateur que la plateforme Air BnB encaisse directement la taxe à la réservation chez ses hébergeurs. Air BnB fera un versement du produit une fois par an (février, n+1) aux Communes concernées. Les clients acquittent tous à la réservation la taxe de séjour (0.7 €), indistinctement de la qualité et du barème appliqué à l'hébergement. Le PETR du Pays de Langres continue à demander aux hébergeurs air BnB un suivi des nuitées et collecter la différence entre le montant forfaitaire et le barème fixé localement.

5.3 UN ROLE DE PORTEUR D'OPERATION MUTUALISEE A L'ECHELLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « HABITER MIEUX » (PIG)

La CC des Savoir-Faire et la CCAVM ont souhaité repartir sur un nouveau programme PIG Habiter Mieux. Le PETR du Pays de Langres, maître d'ouvrage, a eu en charge le montage financier du programme avec les partenaires, le recrutement du prestataire et la mise en place du programme en 2019.

5.4 UN ROLE D'ÉMERGENCE DE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Le PETR du Pays de Langres a accompagné le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL) dans l'émergence d'un projet global de mobilité, notamment suite à la liquidation judiciaire de l'association Mobilité Pour Plus de Liberté (MPPL). Le travail s'est poursuivi en 2019 : mise en place d'un partenariat avec la Banque des Territoires, rédaction d'un cahier des charges des besoins du territoire, mise en place d'un comité de pilotage mobilité et organisation de deux réunions de validation de la démarche à conduire, lancement d'un appel d'offres et d'une étude.

Étude à mener avec deux dimensions - CC

- Définition d'une offre de mobilité
- Aide à la décision des Communautés de communes sur la prise de compétences Mobilité

Thématiques traitées

- Lignes régulières
- Transport scolaire
- Transport à la demande
- Transport urbain
- Transport ferroviaire
- Modes partagés – Modes doux
- Mobilité inclusive
- Gares et multimodalité

5.5 UN SOUTIEN FINANCIER À L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES

Le PETR du Pays de Langres a acté, en 2017, d'un soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays de Langres afin d'assurer la promotion du territoire à l'échelle du périmètre du PETR du Pays de Langres et, ainsi assurer un travail de coordination avec les Offices de Tourisme de Fayl-Billot et de Bourbonne Les Bains et d'accompagnement technique à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays de Langres.
Les missions confiées à l'EPIC de l'OT du Pays de Langres sont les suivantes :

- *Missions d'accueil et d'information, conseils*
- *Missions de Promotion du territoire et des acteurs du tourisme*
  Dont
  - Valoriser et traduire dans son activité de promotion et ses outils (site internet, éditions papier), de manière à faire connaitre une offre patrimoniale structurée et cohérente à l'échelle du PETR :
    a. la stratégie touristique du Pays de Langres : étape et destination patrimoine
    b. les sites retenus dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays de Langres (y compris le plan d'interprétation du patrimoine)

- Engager avec les offices de tourisme de Fayl-Billot et Bourbonne les Bains la réflexion pour une stratégie commune et mutualisée de promotion touristique du Pays de Langres sur la base de la charte graphique du PETR du Pays de Langres
- Coordonner la conduite des opérations suivantes : mise en œuvre de l'application numérique Les Soleils de Langres

- *Missions Information baignades*

5.6 UN SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS LOCALES PORTEUSES D'IDENTITÉ

Le PETR du Pays de Langres a souhaité soutenir des associations locales afin de répondre aux enjeux suivants :

- vecteur d'identité territoriale pour faire venir de l'extérieur (actifs et touristes) ou qui mobilise à l'intérieur (habitants) grâce à son rayonnement ;
- dimension valorisante du territoire autour de la mention « Pays de Langres ».

Quatre associations ont été retenues : ASA Langres, Chien à Plumes, Mélange Improbables, Tinta Mars.

6 COMMUNICATION

6.1 CRÉATION DU SITE INTERNET

6.2 ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2019

Samedi 7 Septembre : 10ème Fête des associations du Pays de Langres
Objectifs : réunir les associations afin de présenter leur offre en activités
Publics cibles : associations et habitants
Près de 76 culturelles, sportives, du champ des services et du social

Mardi 17 décembre à Langres : Assemble générale du Contrat Local de Santé
Objectifs : signature du Contrat Local de Santé
Publics cibles : élus, professionnels, institutionnels

Jeudi 26 novembre 2020 à Chalindrey : Jeudi de l'économie en Pays de Langres

Thèmes :
• Emergence de projets économiques en Pays de Langres,
• X, Y, Z : une histoire de génération… pas seulement !

Public cible : Tous les employeurs et entreprises du territoire adhérentes ou non au réseau Actisud 52

Nombre de personnes accueillies : 90 acteurs du territoire

Vendredi 18 octobre 2020 à Saint Loup Sur Aujon : Lancement Projet Alimentaire Territorial

6.3 CRÉATION D'UN JEU DEDIÉ AU PAYS DE LANGRES – ÉDITION BORDIER

Dans le cadre d'un partenariat entre l'ANPP (association des PETR) et les jeux Bordier, des jeux de société sont créés à l'échelle des territoires. Les objectifs sont les suivants :

- Faire découvrir ou redécouvrir les richesses de votre Territoire en s'appuyant sur l'expertise des jeux BORDIER ;
- Fédérer le territoire autour d'une dynamique commune et ludique.

Le PETR du Pays de Langres a répondu à l'appel à projet et a été lauréat pour l'année 2019.

P.E.T.R. DU
PAYS DE LANGRES